



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 16 janvier, à 17h30

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2026

PRESENTS :

Alain BATTAGLINI	1 ^{er} adjoint
Damien FIROUD	Conseiller municipal
André GUIGUES	2 ^{ème} adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Alina ORANGE	Conseillère municipale
Gilles PERRIER	Conseiller municipal

ABSENT :

Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
Michel BLAIN	3 ^{ème} adjoint
Chantal ROGER-ROBERT	Conseillère municipale

ABSENT AYANT PROCURATION :

Julien PAULET	Conseiller municipal
---------------	----------------------

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 7

N° 07/2026 – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DE L'AIDE AUX COMMUNES

Madame Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal la nécessité de solliciter des aides auprès du département dans le cadre de l'AIDE AUX COMMUNES concernant le projet communal suivant :

CARTOGRAPHIE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES

Madame Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le réseau d'assainissement et des eaux pluviales nécessite une cartographie précise et à jour afin de pouvoir envisager dans le futur les réfections nécessaires à son bon fonctionnement.

Compte tenu des enjeux, il est nécessaire de réaliser deux schémas (SDAEU et SDGEP*) axés sur la connaissance du patrimoine, la compréhension du fonctionnement du système, l'identification des différents types d'apports et la proposition de travaux pour garantir le bon fonctionnement de l'ensemble (*Annexes n°4*).

**Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées - Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales*



L'aide sollicitée est répartie selon la programmation définie ci-dessous :

OPERATION	MONTANT HT	SUBVENTION DEPARTEMENT AIDE AUX COMMUNES	%	FONDS PROPRES	%
CARTOGRAPHIE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES	75 600€	60 480€	80%	15 120	20%

Le reliquat pourra être envisagé sur les fonds propres de la commune.

Afin de compléter le dossier de demande de subvention, une délibération est demandée fixant le plan de financement ci-dessus présenté, la nature et l'étendue du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE la proposition de Madame Le Maire.

ARRETE le plan de financement comme proposé ci-dessus

AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre de l'AIDE AUX COMMUNES.

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON

Les jours, mois et ans susdits

Le Maire,

Denise GUIGUES

